



Cultu'Raid Règlement de course

26 mai 2024 Île du Parc à Jarnac

Sommaire

Préambule	3
Organisateur	3
Programme	3
Parcours	4
Raid des chabots	4
Raid des cagouilles	4
Règles communes aux deux formats de raid	4
Règles spécifiques pour les épreuves du Raid des chabots	5
Règles spécifiques pour les épreuves du Raid des cagouilles	6
Inscriptions et tarifs	7
Qui peut participer au raid ?	7
Modalités d'inscription	8
Tarifs d'inscription	8
Modalités d'annulation de participation ou de changement d'équipier	9
Equipements	9
Equipements obligatoires	9
Equipements recommandés	10
Equipements interdits	10
Animations enfants	10
Assurance	10
Sécurité	11
Responsabilité des participants	11
Classement et récompenses	12
Droit à l'image	12
Acceptation du présent règlement	12

Préambule

Le raid est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe et en mixte mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire.

Organisateur

Le Cultu'Raid est organisé par Family, Sport & Chill, association loi 1901 dont le siège social se situe Place Jean Jaurès à Jarnac (16200).

Programme

Le Cultu'Raid se déroulera le dimanche 26 mai 2024 à Jarnac.

Deux formats de raid sont proposés :

Raid des chabots : 46 kmRaid des cagouilles : 17km

Programme de la journée :

- A partir de 6h45 : retrait des dossards, signature du pass loisir et dépôt des vélos dans le parc à vélos
- 7h45 : briefing des équipes du Raid des chabots sous l'arche de départ
- 8h00 : départ du Raid des chabots
- 8h15 : briefing des équipes du Raid des cagouilles
- 8h30 : départ du Raid des cagouilles
- 11h00 : accueil des premiers arrivants du Raid des cagouilles
- 12h00 : accueil des premiers arrivants du Raid des chabots
- 14h30 : arrivée des dernières équipes

Parcours

Raid des chabots

Le Raid des chabots est composé d'un enchaînement d'épreuves, représentant une distance totale de 46 km :

- Course d'orientation-Trail : course au score avec un objectif de 415 points
- VTT rallye photos : 20 km ; parcours alternant routes goudronnées, chemins et sous-bois
- Epreuve surprise
- Run & Bike en mode roadbook : 10 km sur un parcours alternant chemins, bords de cours d'eau et traversées de routes goudronnées
- Canoë d'orientation : 5 km ; 10 balises à chercher sur l'eau

Le délai maximum pour réaliser le raid est de 6h30. Passé ce délai, les concurrents encore en course seront disqualifiés et devront rejoindre l'arrivée par leurs propres moyens.

Raid des cagouilles

Le Raid des cagouilles est composé d'un enchaînement d'épreuves, représentant une distance totale de 17 km :

- Course d'orientation-Trail : course au score avec un objectif de 220 points
- Canoë d'orientation : 2 km ; 10 balises à trouver
- Epreuve surprise
- VTT en mode roadbook : 11km sur un parcours alternant bords de Charente, chemins et traversées de quelques routes goudronnées

Le délai maximum pour réaliser le raid est de 3h. Passé ce délai, les participants encore en course seront disqualifiés et devront rejoindre l'arrivée par leurs propres moyens.

Règles communes aux deux formats de raid

Chacune des épreuves aura pour point de départ et d'arrivée le même lieu (village départ), sur lequel un ravitaillement (eau + solide) sera proposé.

Sur le village se trouvera une aire de transition où seront laissés les vélos des participants.

Cette aire sera surveillée pendant toute la durée du raid et sera accessible uniquement aux participants munis de leur dossard. Les allées et venues seront surveillées par des bénévoles de l'organisation. L'aire étant située au sein du village, toute circulation avec un vélo au sein du parc devra se faire à pied en poussant son vélo pour assurer la sécurité de chacun.

A noter : Les barrières seront laissées à disposition pendant le reste de la journée afin que les participants puissent profiter de la journée mais la sécurisation des vélos reste à la charge du

participant (possibilité de cadenasser les vélos sur les barrières). L'organisation décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol de vélo une fois la fin du raid prononcée (14h30).

Les parcours proposés ont été conçus pour emprunter au maximum des chemins inaccessibles aux véhicules à moteurs. Néanmoins, il est rappelé que les participants s'engagent à **respecter le code de la route sur l'ensemble du tracé**.

Pour les épreuves de VTT et de Run & Bike, les participants devront rester sur le côté droit de la chaussée et rester vigilants en cas d'intersection.

Des signaleurs seront postés aux endroits sensibles, que ce soit sur terre ou sur l'eau, conformément aux règles de sécurité établies en partenariat avec les autorités locales.

L'organisation du raid se réserve le droit de modifier les tracés et/ou de supprimer certaines épreuves en fonction des conditions météorologiques.

Aucune assistance, de quelque sorte que ce soit (humaine ou matérielle) n'est autorisée pendant les différentes épreuves. Toute assistance apportée à une équipe entraînera la disqualification de cette dernière.

Règles spécifiques pour les épreuves du Raid des chabots

<u>Course d'orientation</u> : course au score avec différentes balises à trouver à partir d'une carte fournie en début d'épreuve

- balises valant 5 points, 10 points, 15 points ou 30 points selon leur localisation
- contrôle des balises sur la carte de contrôle à poinconner, fournie en début d'épreuve
- 420 points à collecter
- pénalité en cas de points manquants (en cas de balise erronée ou de score non atteint) : le contrôle sera effectué pendant la réalisation de l'épreuve surprise, les pénalités seront cumulées à celles obtenus lors de l'épreuve de VTT d'orientation et seront réalisées à ce moment là, c'est à dire avant de prendre le départ de l'épreuve de run & bike.

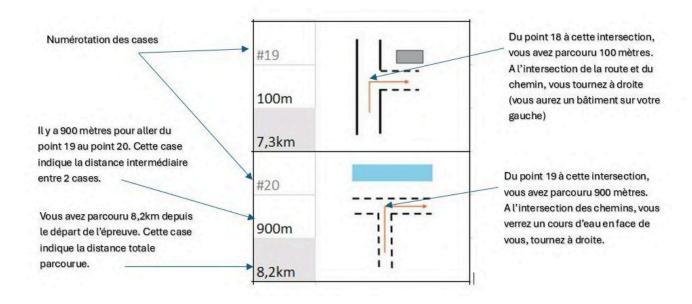
VTT d'orientation :

- 14 points d'intérêts culturels ou patrimoniaux à trouver
- contrôle à présenter en fin d'épreuve : photo des deux participants avec dossards à prendre devant le point d'intérêt indiqué sur la carte
- pénalité en cas de photo manquante ou erronée ; contrôle à l'issue de l'épreuve surprise ; les pénalités seront cumulées à celles obtenus lors de l'épreuve de Course d'orientation et seront réalisées à ce moment là, c'est à dire avant de prendre le départ de l'épreuve de run & bike.

Epreuve surprise : SURPRISE !

Run & Bike : 10km à parcourir en suivant le roadbook fourni en début d'épreuve

Comment lire un roadbook?



Canoë d'orientation:

- 10 balises à aller récupérer sur l'eau sur un parcours d'environ 5km ; il n'y a pas de notion de score dans cette épreuve
- contrôle des balises sur la carte de contrôle à poinçonner fournie en début d'épreuve
- pénalité en cas de balise non trouvée ; contrôle effectué à la descente du canoë, les pénalités s'effectuent au moment du contrôle, avant de retourner sur la ligne d'arrivée

Règles spécifiques pour les épreuves du Raid des cagouilles

Course d'orientation : course au score avec différentes balises à trouver à partir d'une carte

- balises valant 5 points, 10 points, 15 points ou 30 points selon leur localisation
- contrôle des balises sur la carte de contrôle à poinçonner fournie en début d'épreuve
- 220 points à collecter
- pénalité en cas de points manquants (en cas de balise erronée ou de score non atteint) : le contrôle sera effectué pendant la réalisation de l'épreuve surprise, les pénalités seront cumulées à celles obtenus lors de l'épreuve de VTT d'orientation et seront réalisées à ce moment là, c'est à dire avant de prendre le départ de l'épreuve de run & bike.

Canoë d'orientation:

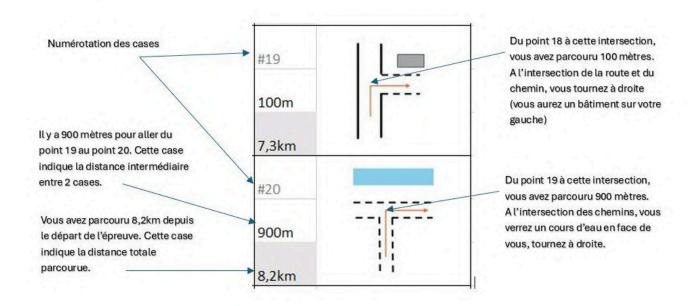
- 10 balises à aller récupérer sur l'eau sur un parcours d'environ 2km
- contrôle des balises sur la carte de contrôle à poinçonner fournie en début d'épreuve

- pénalité en cas de balise non trouvée ; contrôle effectué à la descente du canoë, les pénalités s'effectuent au moment du contrôle, avant de retourner sur la ligne d'arrivée

Epreuve surprise: SURPRISE!

VTT : 11 km à parcourir en suivant le roadbook fourni en début d'épreuve

Comment lire un roadbook?



Inscriptions et tarifs

Qui peut participer au raid?

Le raid Cultu'Raid s'effectue par équipe de 2.

Pour le Raid des chabots :

la durée maximale d'épreuve étant de 6h30, les inscriptions seront ouvertes à partir de 16 ans, c'est-à-dire pour toute personne née avant le 31 décembre 2008, à condition que son binôme soit une personne majeure.

Pour le Raid des cagouilles :

la durée maximale d'épreuve étant de 3 heures, les inscriptions seront ouvertes à partir de 14 ans, c'est-à-dire pour toute personne née avant le 31 décembre 2010. Les binômes constitués de deux mineurs de plus de 14 ans sont acceptés uniquement sur cette épreuve.

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont limitées à 50 équipes. Les 50 premières inscriptions dont le paiement est validé seront retenues.

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur la plateforme ATS Sport à l'adresse : https://www.ats-sport.com/epreuve.php?id=epreuve=8516

La plateforme se réserve le droit d'appliquer des frais de gestion en plus du montant de l'inscription.

Liste des documents à fournir :

Formulaire en ligne dûment complété
Fiche Infos Santé, complétée pour les majeurs
Questionnaire de santé, complété pour les mineurs
Autorisation parentale complétée, datée et signée pour les mineurs

Comme précisé dans le formulaire d'inscription, tout participant doit obligatoirement savoir nager pour pouvoir participer au raid.

Aucun document (questionnaire santé, autorisation parentale...) ne sera récupéré sur place. Tous les documents devront être fournis en amont de l'événement.

La liste des équipes engagées sera disponible sur la plateforme d'inscription ATS Sport.

Tarifs d'inscription

- Raid des chabots : le prix de l'engagement est de 50€ par équipe.
- Raid des cagouilles : le prix de l'engagement est de 25€ par équipe.

Ces prix comprennent le droit de participer à la course, une zone de ravitaillement sur la course ainsi qu'un ravitaillement en fin de course, la location du canoë ainsi que la mise à disposition d'un gilet de sauvetage adapté au gabarit du participant et le prêt d'une pagaie.

La responsabilité du participant pourra être engagée en cas de détérioration du matériel prêté pour participer au raid. Les montants facturés au participant en cas de dégradation de matériel, seront disponibles au retrait des dossards le jour de la course.

La clôture des inscriptions est fixée au 19/05/2024 à minuit.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course.

Modalités d'annulation de participation ou de changement d'équipier

En cas de désistement d'une équipe, ses droits d'engagement ne pourront pas lui être remboursés.

En cas de désistement de l'un des deux participants, l'équipe engagée pourra conserver son inscription sous réserve de présenter les informations relatives à l'inscription du nouveau participant avant la date de fin des inscriptions, c'est-à-dire 19/05/2024 à minuit.

Equipements

Equipements obligatoires

Liste du matériel obligatoire pour la participation quelque soit le format de raid choisi raid :

- Un téléphone portable par équipe avec numéro du directeur de course enregistré (sera communiqué pendant le briefing de la course)
- Une paire de chaussures polyvalente pour enchaîner plus facilement les différentes épreuves du raid
- Une réserve d'eau personnelle + un ravitaillement solide
- Pour l'épreuve de vélo :
 - un vélo (gravel bike ou VTT) mécanique par concurrent conforme aux normes constructeurs et en bon état de fonctionnement (fonctionnement des freins, bouchons sur les poignées, guidon serré, pneus en bon état et correctement gonflés),
 - un casque à coque rigide, qui sera attaché pendant toute la durée des épreuves où celui-ci est obligatoire
- Pour l'épreuve de canoë :
 - port du gilet de sauvetage (fourni par l'organisation et adapté au gabarit du participant)
 + chaussures fermées obligatoires pendant toute la durée de l'épreuve.
 - Important : interdiction de porter un sac à dos sur le gilet de sauvetage, les sacs peuvent être stockés dans l'embarcation mais pas entre les jambes du participant.
- Un verre réutilisable par concurrent pour pouvoir se ravitailler

Les participants s'engagent à porter visiblement le dossard fourni par l'organisation pendant toute la durée du raid. Tout manquement à ces obligations engendrera la disqualification de l'équipe.

Il est rappelé que le participant est seul responsable de la conformité de son équipement.

Le matériel obligatoire fera l'objet d'une vérification par l'organisation au moment du retrait des dossards. L'organisation se réserve alors le droit de refuser le départ pour une équipe si le matériel obligatoire n'est pas complet.

Equipements recommandés

Liste des équipements recommandés mais non obligatoires pour la participation au raid :

- Pour l'épreuve de vélo :
 - o des gants,
 - un support road book,
 - o un kit de réparation en cas de crevaison
- Tenue polyvalente type tri-fonction triathlon
- Une couverture de survie

Equipements interdits

Les vélos à assistance électrique sont interdits pour participer au raid.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée tout au long du parcours.

Animations enfants

Entre 9h et 13h, des animations sportives et culturelles seront proposées aux enfants de 2 à 14 ans.

La participation à ces activités sera soumise à inscription. Une participation financière d'un montant de 2€ sera demandée pour l'inscription d'un enfant. L'inscription se fera sur place le jour de l'événement.

Certaines activités seront soumises à un planning horaire qui sera présenté le jour de l'événement.

Les activités sont effectuées sous la responsabilité du parent accompagnant. Le parent accompagnant n'a pas besoin de s'inscrire aux activités et ne paye donc pas de droit d'inscription.

Assurance

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis-à-vis des bénévoles, des membres de l'organisation et de tous les participants au raid ainsi que de tous les participants à la journée du Cultu'Raid.

Chaque concurrent certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa participation à un raid nature, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

Via leur inscription au raid, les participants non licenciés à la FFTri souscrivent au Pass Loisir proposé par la Fédération Française de Triathlon pour la journée du 26 mai 2024. Ils souscrivent de fait au contrat d'assurance de base au même type que les licenciés de la Fédération française de triathlon. Ce document sera à compléter sur place avant le départ de la course.

Sécurité

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves.

Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd ou s'il se rend compte que d'autres coureurs sont perdus. Il doit rester avec son partenaire en cas de blessure de ce dernier. Il doit signaler à l'organisateur son éventuel abandon.

Des signaleurs bénévoles seront présents à chaque traversée de routes considérées comme dangereuses par les organisateurs. Ils sont un maillon essentiel du bon déroulement et de la convivialité de cette course. Les participants doivent ainsi respecter leurs consignes, le code de la route et le balisage mis en place le cas échéant. Les participants s'engagent également à ne rien jeter dans la nature et à respecter les propriétés privées qui seront refermées et interdites après l'épreuve.

Une équipe de secours sera présente sur le village pendant le déroulement du raid.

L'organisation a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation auprès de la MAIF, via son affiliation à la Fédération Française de Triathlon. L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

Responsabilité des participants

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Les participants s'engagent à respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme de matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux, sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

Pendant toute votre progression, vous vous engagez à respecter le code la route (positionnement sur la chaussée, respect des priorités...).

Enfin, l'épreuve contenant une portion sur voir navigable, chaque concurrent qui s'inscrit au Raid atteste sur l'honneur savoir nager.

En cas de dégradation du matériel de canoë, des frais pourront être facturés au concurrent. Les montants de ces frais seront affichés au retrait des dossards le jour de l'événement.

Classement et récompenses

Les deux formats de raid proposés ne donnent lieu ni à chronométrage ni à classement. Ils sont donc considérés comme une rando raid. Aucun classement ne sera effectué par l'organisation. Aucune récompense au mérite ne sera donnée aux participants. Si une récompense est offerte par l'organisation en fin de course, celle-ci sera identique pour l'ensemble des participants à une même épreuve.

Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Acceptation du présent règlement

L'inscription des participants entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.